Note explicative – indice B

Concerne : Régularisation et modification de l'extension du volume au R+9
Isolation par l'extérieur du R+9
Réaménagements intérieurs
Régularisation de la fermeture du balcon en façade arrière au R+8
Avenue Brugmann 304 – 1180 Uccle

Demandeur et propriétaire :

Il s'agit d'un appartement duplex situé au R+8 et R+9 d'un immeuble sis Avenue Brugmann 304. Cet immeuble nommé résidence de Marsan fait partie du même ensemble architectural avec le n°302 nommé résidence de Floréal, situé sur la parcelle voisine.

Le R+8 dessert ce duplex dont il est question, ainsi qu'un autre logement, hors demande.

Le volume du R+9 a été agrandi par rapport à la situation de droit, nous demandons sa régularisation.
Ce volume ne se voit pas depuis l'espace public (dans sa configuration légale ni dans sa configuration de fait), ce qui limite son impact.
On peut voir sur Bruciel que cette extension du R+9 existait déjà en 1996.

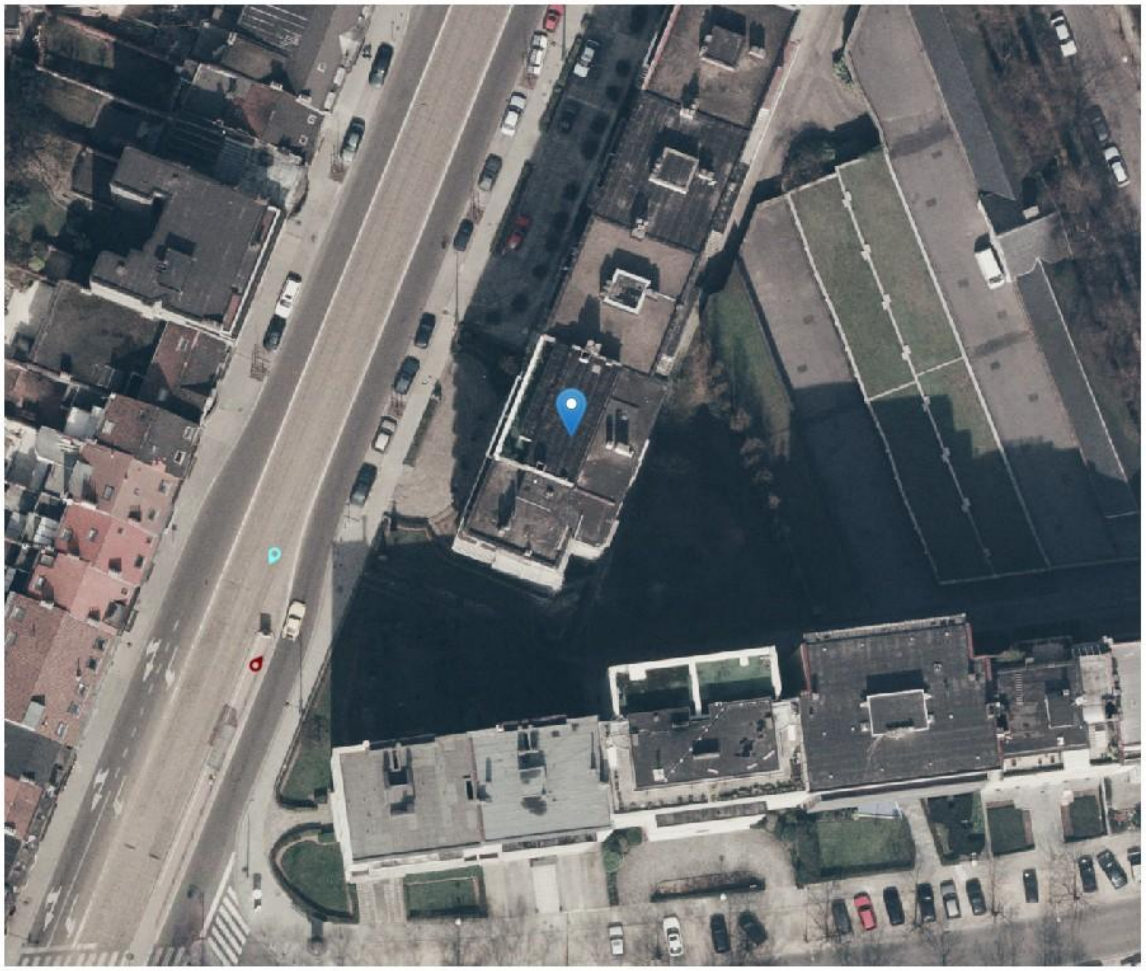
Nous demandons en situation projetée la réduction de ce volume, permettant d'agrandir la terrasse et de jouir d'un espace extérieur conséquent pour un appartement de cette taille et bénéficiant de cette vue. Cela réduit aussi le volume à régulariser.
Il est également projeté d'isoler par l'extérieur les façades existantes du R+9 (façade arrière et latérale).

L'aménagement intérieur du duplex a également été repensé, notamment pour offrir des chambres supplémentaires au R+9.

Au R+8, le balcon en façade arrière a été fermé. Nous demandons sa régularisation. La toiture vitrée sera refaite pour améliorer l'isolation et éviter la surchauffe.
Le châssis fermant ce balcon a été placé en 1993, voir photos ci-jointes (intercalaire du châssis).

Le demandeur

1996



2004



